



Résidences étudiantes

	Loyer de base + charges de viabilisation et d'entretien	Montant net du loyer mensuel après déduction de l'APL (janv 2018)
Chambres individuelles : 299 €	Loyer : 254.00 € Charges : 45.00 €	Boursier : 109 € Non boursier : 138 €
Chambres à deux : 246.60 €	Loyer : 218.50 € Charges : 28.10 €	Boursier : 96.6 € chacun Non boursier : 122.6 € chacun

- **Durée du bail** : bail de 9 ou 10 mois (septembre à mai la 1^{ère} année car les étudiants sont en stage en juin et septembre à juin la 2^{ème} année).
- Les étudiants peuvent prétendre à l'**APL**. Les ressources à prendre en considération sont celles de l'étudiant qu'il fasse parti ou non du foyer fiscal. Il est à noter que l'APL supprime les prestations familiales pour l'enfant concerné. Elle diminue ou supprime l'APL des parents. Le montant de l'APL viendra en déduction du loyer sauf pour le mois de demande du dossier. Ainsi, septembre est à payer en totalité pour les nouveaux allocataires.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées au dimensionnement des cuisines en résidence, pour prétendre à la location d'une chambre, il est fortement conseillé à l'occupant de choisir le **régime de demi-pensionnaire ou d'interne-externé**.

Pensions enseignement supérieur du Lycée Henri Queuille

La pension est calculée sur la base du prix de journée décidé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine en tenant compte du nombre de jours de présence de l'étudiant (déduction faite des périodes de stage).

CLASSE	REGIME (5 jours)	TOTAL	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
DATR 1 ^{ère} année	Interne-externé	1436	638	479	319
	Demi pensionnaire	597	265	199	133
DATR 2 ^{ème} année	Interne-externé	1627	723	542	362
	Demi pensionnaire	677	301	226	150
GPN 1 ^{ère} année	Interne-externé	1388	617	463	308
	Demi pensionnaire	577	257	192	128
GPN 2 ^{ème} année	Interne-externé	1723	766	574	383
	Demi pensionnaire	716	318	239	159

Participation restauration et hébergement en sorties scolaires

CLASSE	REGIME	TOTAL	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
DATR 1 ^{ère} année	Interne-Externé	0	-	-	-
	Externe	130	60	35	35
	Demi pensionnaire	80	40	20	20
DATR 2 ^{ème} année	Interne-Externé	0	-	-	-
	Externe	110	50	30	30
	Demi pensionnaire	80	40	20	20
GPN 1 ^{ère} année	Interne-Externé	0	-	-	-
	Externe	280	140	70	70
	Demi pensionnaire	140	70	35	35
GPN 2 ^{ème} année	Interne-Externé	0	-	-	-
	Externe	245	125	60	60
	Demi pensionnaire	130	60	35	35



Remise d'ordre

- Lorsqu'un élève est absent de l'établissement, il peut obtenir une **remise d'ordre** :
- à **100% de sa pension et de la participation restauration et hébergement pour sorties scolaires pour** :
 - * démission (date à compter de la réception du courrier par l'établissement)
 - * changement d'établissement
 - * décès de l'élève
 - * exclusion définitive par mesure disciplinaire
 - à **60% de sa pension pour** :
 - * maladie au-delà de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical

Remarques diverses :

En stage individuel, les repas, hébergement et transport sont à la charge des familles
Le choix de la pension est définitif et s'applique à toute l'année scolaire sauf dérogation accordée par la Direction (dans ce cas, tout trimestre commencé est dû).

Les tarifs ci-dessus et ci-dessous tiennent compte des périodes de stages (pas de remise d'ordre pour stages - ni sur pension, ni sur participation hébergement et restauration - pour les sorties scolaires ni sur frais divers obligatoires).

Frais divers

Frais divers obligatoires

Assurance (RC stage) : 6 € (facturée au 1^{er} trimestre de l'année scolaire)

Frais administratifs : 93 € (soit 31 € par trimestre)

Frais divers optionnels

Transport effectué par l'établissement vers Mauriac : 8.10 € Aller-retour

Code pour photocopies personnelles :

Carte de self à la suite de la perte/casse... :

A4 N&B = 0.05 €

A4 Couleur = 0.20 €

A3 N&B = 0.12 €

A3 Couleur = 0.40 €

n°1 : 5 €

n°2 : 10 €

n°3 : 15 €